

# PASS Export RH

## REGION BRETAGNE

---

### Présentation du dispositif

Cette aide vise à soutenir le recrutement, en temps partagé, de la première ressource humaine dédiée à l'export d'une entreprise.

---

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Les TPE ou PME de production ainsi que les TPE ou PME de service aux entreprises de production sont éligibles au dispositif si elles respectent les conditions suivantes :

- ne pas disposer de service ou de personnel dédié à l'internationalisation,
- avoir recours à un groupement d'employeur ou partager la ressource humaine dédiée à l'international avec une autre entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Entreprises inéligibles

Les activités de négoce ne sont pas éligibles.

---

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est plafonnée à 20 000 € et représente 50 % des coûts salariaux chargés (frais inhérents au recours au groupement d'employeur inclus).

L'aide est limitée à un accompagnement par entreprise.

---

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

#### Auprès de quel organisme

Le dossier est à retourner à la Région Bretagne via leur plateforme en ligne.

---

## Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.

---

## Organisme

### REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**  
283 avenue du Général Patton  
35711 RENNES CS 21101  
Web : [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)